MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine

et gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Décision n° 4651 du 3 février 2020

portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest NOR : INTJ2002774S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 50836 du 5 décembre 2019 (NOR: INTJ1929973S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2020 :

Malric Thierry NIGEND: 125 744 NLS: 5 279 855

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

 Villeneuve
 Stéphan
 NIGEND: 190 567
 NLS: 8 038 998

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

 Givaudan
 Frédéric
 NIGEND : 163 986
 NLS : 8 020 544

 Sauboua
 Patrick
 NIGEND : 146 958
 NLS : 8 004 894

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

 L'Humbert
 Lilian
 NIGEND : 245 943
 NLS : 8 098 079

 Specq
 Hélène
 NIGEND : 313 718
 NLS : 8 142 823

 Fabre
 Cédric
 NIGEND : 225 945
 NLS : 8 074 769

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 février 2020.

Le général de corps d'armée, commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, J.-P. Michel